

- 20/10/2006

16h27 GMT - AFP

Réforme de la justice : le gouvernement fait "marche arrière" (Vallini, PS)

PARIS, 20 oct 2006 (AFP) - Le gouvernement "fait marche arrière" en supprimant deux points de la réforme de la Justice qui sera présentée mardi en Conseil des ministres, a estimé vendredi André Vallini, secrétaire national du **PS** chargé de la justice et ancien président de la commission parlementaire sur l'affaire d'Outreau.

"Après avoir annoncé ses réformes à grand renfort de publicité alors qu'elles étaient très partielles et très insuffisantes, le gouvernement fait marche arrière", a-t-il déclaré dans un communiqué.

"J'avais dit à l'époque que le gouvernement serait bien inspiré de surseoir à ses quelques réformes bâclées et je considère aujourd'hui plus que jamais que les réformes en profondeur dont la justice a besoin nécessitent du temps et de la sérénité", a-t-il ajouté.

Ces réformes sont "impossibles avant les échéances de 2007 et seuls un nouveau président de la République et une nouvelle majorité parlementaire auront le temps et la légitimité nécessaires pour entreprendre ce vaste chantier", a-t-il affirmé.

La réforme de la justice sera présentée sans deux dispositions phares: le changement de composition du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et l'instauration de sanctions contre les juges pour violation délibérée de la procédure, a annoncé vendredi le ministre de la Justice, Pascal Clément.